



PROGRAMME D'ÉTUDES

ÉTUDES EUROPÉENNES GÉNÉRALES

ANNÉE ACADÉMIQUE

2022 - 2023

SEMESTRE

1

TITRE DU COURS

PHILOSOPHIE DES VALEURS EUROPEENNES : THEORIE ET PRATIQUE

PROFESSEUR DU COURS

Guy HAARSCHER

ASSISTANTE DU COURS

Sanae YOUNBI

TYPE DU COURS (OBLIGATOIRE, À OPTION)

OBLIGATOIRE

LANGUE D'INSTRUCTION

Français

CRÉDITS ECTS

LAW : 3 ECTS ; ECO : 3 ECTS ; EEIB : 3 ECTS ; POL : 4 ECTS

1. OBJECTIFS DU COURS

Objectifs de l'enseignement :

- Rendre les étudiant(e)s du Collège d'Europe capables d'aborder de façon critique la philosophie des valeurs qui se trouvent à la base de la construction européenne ;
- Comme ces valeurs sont définies de façon très générale dans le Traité de Lisbonne, il est nécessaire que l'étudiant(e) apprenne à les comprendre par l'utilisation de nombreux exemples ;
- Comme, à travers ces exemples, les valeurs apparaîtront bien plus controversées que dans leur formulation générale de départ, les étudiant(e)s seront invité(e)s à exercer leur esprit critique à leur propos et à comprendre les enjeux philosophiques qu'elles impliquent. Ils devront maîtriser ce qui aura été exposé et discuté au cours et être également capables de répondre à des questions impliquant une prise de position raisonnée.

2. OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Résultats attendus :

À la fin du cours, les étudiant(e)s seront à même de comprendre les enjeux philosophiques des valeurs européennes inscrites dans le Traité de Lisbonne. En particulier, ils maîtriseront les problèmes philosophiques très délicats relatifs à la protection de l'Etat de droit aux limites de la liberté d'expression en démocratie ; aux atteintes portées à certaines des valeurs énumérées quand des circonstances « exceptionnelles » surviennent, telle que par exemple la menace terroriste ; aux types très divers de relations entre le politique et le religieux en Europe, impliquant des applications variées, notamment des droits à la liberté de conscience et à la non-discrimination.



3. CONTENU DU COURS

Le cours est divisé en quatre parties :

1. *Présentation générale de la question philosophique des valeurs*
2. *La liberté d'expression, la religion et les propos racistes*
3. *La paix, la guerre (avec une discussion sur les enjeux philosophiques de la guerre en Ukraine), le terrorisme*
4. *Politique, religion, laïcité*

Certaines parties du cours (concernant la liberté d'expression et la laïcité) seront données en commun avec la professeure Florence Benoît-Rohmer.

Les étudiants recevront après chaque séance un résumé et des documents leur permettant de structurer leurs notes.

4. MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement est partiellement *ex cathedra* et partiellement dédié à la discussion des questions posées par le Professeur.

Les étudiant(e)s sont invité(e)s à s'exprimer et entrer dans les controverses liées de façon intrinsèque à la problématique des valeurs européennes. Un objectif majeur du cours consiste à développer la pensée critique des étudiant(e)s dans ce domaine.

5. MATÉRIEL D'ENSEIGNEMENT

Les lectures requises sont les suivantes :

1. **Pour la première séance de cours :** Bertrand Badie et Dominique Vidal, *Le retour des populismes*, Paris, La Découverte, 2018, pp. 30-39, 57-64 et 64-73 ;
2. **Pour la séance de cours consacrée à la liberté d'expression :** Trois arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme : *Otto-Preminger-Institut contre Autriche* (1994), *Jersild contre Danemark* (1994) et *E.S. contre Autriche* (2018) ainsi que deux arrêts de la Cour suprême des États-Unis : *Joseph Burstyn v. New York* (1952) et *Virginia v. Black* (2003) ;
3. **Pour la séance consacrée à la guerre et au terrorisme :** Vladimir Fédorovski, *Poutine, l'Ukraine. Les faces cachées*, Paris, Balland, 2022, p. 13-27 et 139-159 ;
4. **Pour la séance consacrée au rôle de la religion en Europe :** Guy Haarscher, *La laïcité*, Paris, PUF, Coll. « Que sais-je ? », 2017, 6^e éd., chapitre IV, « Quelques perspectives philosophiques sur la laïcité contemporaine ».

En outre, le cours propose de nombreuses lectures optionnelles pour les étudiant(e)s qui souhaitent approfondir certains sujets spécifiques.

6. ÉVALUATION

1. **Essai écrit** (40%) de 1400 à 1800 mots sur une question large ;
2. **Examen écrit** (40%) de 2h - Deux questions : une question relative au contrôle des connaissances acquises au cours et l'autre impliquera une prise de position raisonnée par l'étudiant(e).



Brugge

College of Europe
Collège d'Europe



Natolin

3. Participation (20%).

FICHE ECTS